

Enquête publique – centrale photovoltaïque - Payroux

Observation n°10 :

Bonjour,

Afin de répondre à l'enquête publique concernant la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol, je tenais à vous adresser ce mail.

Il convient de rappeler que ces installations ont un impact non négligeable sur le climat en l'absence de production de gaz à effet de serre.

Il y a également un impact positif sur l'environnement. Rappelons de surcroît que ces installations sont réversibles et donc que le principe de précaution ne peut s'appliquer dans de telles circonstances.

En l'occurrence si on peut lui reprocher un soucis esthétique cela n'est pas le cas sur la parcelle en question. Par ailleurs selon moi, un champs de panneaux photovoltaïques vaut mieux que tous ces pilones hautes tensions et ses fils dans les airs qui surplombent nos habitations.

Pour finir dans le contexte actuel cela peut permettre aux agriculteurs de trouver de nouvelles sources de revenus sur des terrains non exploités.

Il semble opportun de valoriser ce type de projet.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Mme VILLIERS